

2024_16_AC_Jurys_examens_IUT_DU_TAMR

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du DU **Technologie de l'Aéronef et Maîtrise des Risques (TAMR)** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Joseph MOYSAN

Suppléant(e) : Laurent CORNUEAU

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

membre titulaire : Eva FERREIRA /suppléant Cyrille BAETZ

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Mickaël PAGNIER

Cédric FAGES

Article 2 : Le Vice-Président Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18/11/2024


Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'IUT d'Aix-Marseille

